



6310, avenue Somerled  
Montréal (Québec) H3X 2B8  
Téléphone : 514 596-3384  
Télécopieur : 514 788-1671

## Réunion du conseil d'établissement

**Lundi 20 janvier 2014**  
**Salon du personnel**  
**18 h 30 à 20 h 40**

### Procès-verbal

#### Présences :

**Représentants de l'école :** Marie-Josée Normandin, Manon Charland, Édith Faner, Catherine Cellier, Dalia Chauveau.

**Représentants des parents :** Mourad Debbabi, Ann Claude Simoneau, Véronique Hébert, Claudia Boldea.

**Représentante additionnelle :** Marie-Josée Mastro Monaco, Commissaire.

**Absences :** Marie-Christine Brunelle, Nathalie Lafond, Agnès Dartiailh – congé de maternité.

#### Public :

Parents: Joyce Healey, Nadia Tabib et Elena Bubelich

---

#### 1. Ouverture de l'assemblée :

1.1. Mot de bienvenue et tour de table

M. Debbabi offre son mot de bienvenue et ses vœux pour l'année 2014.

1.2. Prise des présences et vérification du quorum

M. Debbabi confirme le quorum et accueille les membres du public

Il est demandé que le point 6 de l'ordre du jour soit abordé suivant le point 1 étant donné l'urgence de certains dossiers.

#### 2. Dossiers à approuver ou à adopter

##### 2.1. CGRÉ

Mme Normandin fait une revue de la *Convention de gestion et de réussite éducative*.

Mme Hébert propose l'approbation de la convention. Mme Boldea seconde. Le projet est approuvé.

##### 2.2. Plan de réussite

La direction fait une lecture du Plan de réussite.

Mme Charland explique que ce plan de réussite est le deuxième et donc fait suite à celui de l'an dernier. Mme Boldea se demande pourquoi l'échéancier est fixé à 2015. Mme Normandin explique que le délai fixé pour 2015 répond aux objectifs visés par la CSDM. Mme Hébert demande les taux de réussite du plan. Mme Normandin explique que le taux de réussite est très élevé surtout au 3<sup>e</sup> cycle.



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Mme Normandin explique que les comparatifs avec les années antérieures étaient disponibles jusqu'aux années où les valeurs lettrées étaient utilisées sur les bulletins et donc moins faciles à comparer avec les valeurs actuelles.

Mme Normandin explique que lorsque les enseignants sont libérés, ces argents sont pris en dehors des argents du plan de réussite qui ne sont pas suffisants.

Mme Mastromonaco se demande combien tout ceci coûte par année. Mme Normandin estime que ce soit environ 5000 \$. Elle explique qu'il faut des montants pour l'achat de livres pour chaque classe, livres qui ne peuvent pas être laissés à la bibliothèque.

Mme Cellier explique que la cohorte A correspond à la 1<sup>e</sup> année du cycle et la cohorte B la 2<sup>e</sup> année. Mme Normandin explique que les enseignants constatent déjà des impacts de l'approche avec les élèves.

Mme Dahlia Chauveau propose l'approbation du plan de réussite, Mme Catherine Cellier seconde. Le plan de réussite est approuvé à l'unanimité.

Certaines coquilles sont soulevées et seront modifiées.

### 2.3. Sorties éducatives

Mme Charland présente les sorties éducatives à approuver. Mme Charland explique qu'il y a un montant en souffrance pour une sortie pour les élèves de 2<sup>e</sup> année et que les enseignantes font appel au CÉ pour approuver un transfert de fonds du Fonds 4 vers le Fonds 9 pour assumer ces frais (environ 175\$).

Mme Faner se demande comment les élèves se sont rendus au Centre communautaire Côte-des-Neiges (sortie 2-3). Elle est informée que ces sorties se font dans le cadre du handball et que ce sont les parents qui font les déplacements.

Une sortie pour les élèves de 1<sup>e</sup> année est ajoutée sur la liste des sorties.

Mme Catherine Cellier propose l'approbation. Mme Dahlia Chauveau seconde. Les sorties sont approuvées par le CÉ.

### 2.4. Transferts du Fonds 4 vers le Fonds 9

Mme Normandin souhaite transférer les fonds de 4 709,98 \$ (du Fonds 4 vers le Fonds 9) amassés par les élèves pour leur voyage à Québec. Elle explique que ces fonds sont déposés dans le Fonds 4 puisqu'ils sont issus d'une campagne de financement.

Un parent du public propose que les élèves qui ont vendu leurs chocolats puissent collaborer à la vente des barres de chocolat des élèves qui ont de la difficulté à vendre les leurs. Mme Normandin exprime sa résistance et les craintes habituelles des enseignants que les élèves qui font peu d'efforts soient subventionnés par les élèves plus efficaces.

Mme Simoneau propose qu'il y ait une récompense à la vente. Un parent du public explique qu'il peut aussi s'agir d'un manque de réseau de la part de ces élèves. Mme Hébert exprime qu'elle vendrait plus de chocolat s'il était possible, mais que ces ventes viseraient à diminuer la charge financière pour son enfant.

Mme Normandin explique des situations d'enfants qui ne peuvent pas payer les voyages malgré les ventes de chocolat et des efforts collectifs qui ont déjà été faits pour aider ces familles (par les parents ou par le Fonds 4). Elle explique qu'il y a aussi des financements volontaires des parents pour d'autres situations que le voyage à Québec.

Mme Boldea propose le transfert de fonds. Mme Faner seconde. Le CÉ approuve.

Le point 6.5 de l'Ordre du jour est reporté à la prochaine rencontre (augmentation des frais de vie).

Mme Chauveau et Mme Cellier, enseignantes, quittent la réunion.

### 3. Question du public

3.1. Un parent du public explique que depuis l'année 2013, son enfant est reconnu comme enfant handicapé et qu'il y a 3 autres élèves de l'école qui présentent le même diagnostic. Le parent explique qu'elle n'est pas contente de la contribution de l'école pour améliorer la réussite de son enfant tel que discuté lors de la rencontre pour établir le Plan d'intervention personnalisé (PI) de son enfant. Mme explique que Mme Rachel, TES, ne peut passer avec chaque enfant que 5 heures par semaines (1 h par enfant, 1 h en groupe en plus des heures de préparation). Mme s'appuie sur l'évaluation du psychologue qui a demandé 7h pour compléter l'évaluation de son enfant. Mme demande pourquoi la classe de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année a 2 enseignants, mais que Mme Nathalie Lafond, titulaire de la classe de son enfant, est seule avec d'autres élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Elle se demande s'il est possible d'augmenter le nombre d'heures avec son enfant et l'école pourrait faire la demande d'allocations supplémentaires pour les enfants qui ont reçu un code 50.

Mme Charland explique que chaque enfant est différent et a ses propres besoins. Elle explique que l'école tente de répondre aux besoins des enfants qu'ils aient un diagnostic ou non. Elle explique qu'à l'interne il n'y a pas plus d'effectifs pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves. Elle explique que les heures sont réparties en fonction des besoins (qui varient d'une journée à l'autre, d'un enfant à l'autre). Elle propose que cette discussion se fasse en privé étant donné la nature de la demande. Elle est sensible au fait que le PI arrive tard dans l'année, mais ceci ne signifie pas que le personnel ne fait rien dans la classe, entre temps, pour aider ce jeune. Elle encourage la mère à la rencontrer individuellement.

Mme Normandin explique que l'école a 6 jours d'alloués par la CSDM pour les élèves identifiés comme ayant des besoins pour une TES. L'école paie 2 jours de services pour les besoins spécifiques à la socialisation. Il y a aussi 2 jours de psychoéducation et 10 jours d'orthopédagogie d'offerts.

Mme Normandin explique qu'il y a moins d'effectifs cette année par rapport à l'an dernier. Il n'y a qu'une journée d'orthophonie par semaine. Le personnel est consulté afin de savoir quel type de service la clientèle EHDAA actuelle a besoin. Elle est en consultation avec les enseignants qui doivent répondre avant la fin de la semaine. Mme Normandin ne peut pas prévoir les ressources qui lui seront offertes par la CSDM. Mme explique qu'au printemps elle consulte l'équipe enseignante pour prévoir les services. Mme Normandin explique que, étant donné les ressources limitées, si on offre plus d'un côté, on doit couper d'un autre côté.

Mme Normandin explique pourquoi il y a eu 40% d'enseignement d'offert à la classe combinée.

Mme Boldea se demande si, quand on n'a pas de services à offrir, on a des ressources à proposer. Mme Normandin explique que par la CSDM il y a plusieurs types de classe dans d'autres écoles avec plus de services. Il devient alors important de bien évaluer les besoins de chacun des élèves pour les orienter vers les services les plus adéquats.

M. Debbabi se demande si les difficultés à offrir des services relèvent d'un manque d'argent. Mme Normandin confirme. Mme Normandin explique que les argents des fondations ou du Fonds 4 ne peuvent être utilisés pour répondre à ce type de besoins avec l'approbation du CÉ. Par ailleurs, il est nommé que la Fondation n'a pas la mission de répondre à ce type de besoins.

Mme Simoneau soulève que les argents des différents Fonds devraient être utilisés pour des besoins plus permanents plutôt que des besoins ponctuels des élèves.

Mme Normandin explique que la mère pourrait faire une demande à la Fondation pour qu'ils changent leur mission.

Mme Charland propose une autre rencontre individuelle avec la mère pour mieux évaluer les besoins de ce jeune.

Un parent se demande où va l'argent attribué pour les élèves et comment il se fait que l'école ait moins d'argent alors qu'elle compte plus d'élèves. Mme Normandin explique que les montants alloués par élève ont été diminués. Il y a actuellement une consultation avec les enseignants pour valider quelles sont les ressources adéquates selon les besoins des élèves.

Mme Faner explique que tout ceci a été abordé lors de la 1<sup>e</sup> rencontre du CÉ.

### 3.2 Mme Tabib se demande ce qu'on peut faire pour avoir accès à l'ordre du jour et aux Procès-verbaux dans les délais prescrits et quels sont les délais établis.

Mme Faner explique que tout ceci a déjà été discuté lors d'une rencontre précédente. M. Debbabi explique que le site web pourrait être une bonne ressource pour ce transfert d'informations. Mme Normandin explique que les informations actuelles sur le site sont désuètes étant donné la transition entre les deux sites. Mme Normandin explique que l'Ordre du jour devrait être disponible 5 jours avant la réunion. Elle explique qu'il pourrait être distribué par la liste d'envoi courriel aux membres du CÉ pour accélérer leur approbation.

Mme Normandin sensibilise aux délais supplémentaires pour l'approbation des procès-verbaux (P.-V.) étant donné le départ d'une intervenante du service de garde qui a occasionné une surcharge de travail pour soutenir le personnel et les élèves de l'école.

○ Mme Normandin explique que l'Ordre du jour pourrait être affiché dans la porte de l'école pour que les parents puissent le consulter. Mme Normandin mettra « projet sur l'Ordre du jour » sur ce document pour laisser une latitude au CÉ.

Mme Tabib explique que le site web de l'école est plus ou moins mis à jour. Mme redemande que les procès-verbaux devraient être rendus publics rapidement.

Mme Tabib revient sur la rencontre extraordinaire en septembre 2013. Elle note qu'une information qui avait été transmise ne se retrouve pas dans le P.-V. à l'effet que l'école retrouverait le plein usage de la bibliothèque en 2014. Elle demande que cette information soit ajoutée puisque le président du CÉ à l'époque, M. St-Arnaud avait demandé de façon très claire que cette information y soit indiquée.

Mme Faner et Mme Simoneau exposent leur mécontentement sur les thèmes abordés en réunion qui sont les mêmes d'une rencontre à l'autre.

Mme faner quitte.

Plusieurs membres du CÉ nomment qu'un PV n'est pas un verbatim et que donc le contenu doit refléter l'essentiel de la démarche de réflexion du CÉ et non pas un mot à mot de ce qui est dit.

Mme Charland et Mme Mastromonaco confirment qu'on ne peut pas changer le procès-verbal antérieur qui a déjà été adopté par le CÉ.

Mme Charland sensibilise au fait que nous sommes aux prises avec une situation que l'on ne peut pas changer.

M. Debbabi revient sur l'essence de la question qui est de changer la formulation du procès-verbal. Il se montre en accord avec cette possibilité.

○ Mme Normandin vérifiera avec l'avocat de la CSDM sur la possibilité de changer un procès-verbal.

#### **4. Compte rendu de la réunion des présidents de CÉ**

- 4.1. Mme Mastromonaco présente le résumé sur la réunion. Elle mise sur l'importance de travailler en équipe et en confiance. Elle explique que les présidences de CÉ sont bénévoles et que leur tâche est très exigeante. Les budgets dans les Comités de quartier (50 000\$ pour cette année) ont été abordés. Certains projets reconduits. Mme Mastromonaco n'a pas approuvé le budget déposé. Un autre budget sera déposé en date du 21 janvier 2014.

## 5. Lecture et adoption des Ordres du jour antérieurs

Ce point sera reporté à la prochaine rencontre.

## 6. Mots de la directrice

### 6.1. Décès de Joëlle (service de garde).

Suite au décès de Mme Joëlle Agustín. L'ensemble du personnel du service de garde a été contacté par téléphone et les enseignants ont été contactés par courriel. Dès la rentrée, une équipe d'intervention de crise a rencontré les élèves. Les parents ont reçu une lettre. Une équipe était présente pour aider les enfants. Une plaque commémorative en l'honneur de Joëlle sera placée dans l'école. On a envoyé des fleurs suite à une collecte d'argent. La directrice indique que le décès de cette intervenante suscite de fortes réactions parce qu'il a été subi d'autant plus qu'elle n'était pas préalablement malade. Les enfants du groupe de Caroline Gobeil ont fait une carte de vœux personnalisée. Cette situation dérange beaucoup de parents qui sont affectés par son décès. Mme Normandin prépare la mise en place d'un cahier pour les condoléances offertes par les familles. Le mari de Joëlle n'est pas en mesure de recevoir ces marques de reconnaissance pour le moment. L'école est sensible au besoin de son mari.

### 6.2 Mme Sonia Tremblay

Mme Tremblay reviendra progressivement au travail. Présentement, elle fait un stage dans la classe de Ritalise Fortier; tout se passe très bien. L'équipe de direction se penche sur les modalités de ce retour d'autant que les enfants sont attachés à leur enseignante actuelle et qu'il n'envisageait pas ce retour. Il y aura une journée de transition avec l'enseignante actuelle pour que tout se fasse en douceur.

### 6.3 Portes ouvertes

La date des portes ouvertes n'a pas été largement diffusée et plutôt indiquée sur le site Web de l'école. Il y a eu 20 parents présents. Plusieurs des parents s'informaient pour inscrire leur enfant à l'école sous la base d'un « libre-choix ». Mme Normandin explique qu'elle a donné l'information à ces parents que les enfants ne seraient pas acceptés en libre choix pour l'année 2014-2015.

### 6.4 Inscription

Les inscriptions débuteront le 27 janvier 2014 en soirée pour les nouveaux parents et les inscriptions se termineront en février.

Mme Mastromonaco explique que même s'il y a une date limite d'inscription, l'école est dans l'obligation de recevoir les élèves du quartier. Il y aura d'autres discussions en comité de quartier pour vérifier ce qui sera fait à ce sujet.

Mme Normandin a informé et informera les nouveaux parents que les élèves sont choisis par proximité et non par ordre d'arrivée.

M. Debbabi souhaite faire une réunion avec les parents pour avoir leur feedback sur la situation de la surpopulation .

Mme Mastromonaco explique que les comités de quartier seront divisés en comité de travail. M. Debbabi explique qu'il manque des gens de l'organisation scolaire à ces réunions. Mme Mastromonaco confirme.

Mme Normandin a informé et informera les parents qu'ils auront une réponse lors du 31 mars 2014.

#### 6.5 Défi ponctualité

○Ce point est reporté à la réunion subséquente.

### 7. Dossiers d'information

#### 7.1 Organisation scolaire

Toutes les directions d'école (DÉ) ont nommé leurs besoins, l'Organisation scolaire a récupéré les différents scénarios des DÉ. L'organisation scolaire doit respecter l'acte d'établissement de l'école qui définit la mission de l'école. À l'école Marc Favreau, l'acte d'établissement stipule que l'école est constituée de classes régulières de la maternelle jusqu'à la 6<sup>e</sup> année. Mme Mastromonaco soulève le besoin que la mission de l'école devait avoir été expédiée avant le 18 décembre 2013, ce qui n'a pas été fait. Toutes les autres propositions énoncées sont inscrites au plan triennal (2015-2018). Dans le quartier, aucun acte d'établissement n'a été changé.

Mme Mastromonaco explique qu'il devra y avoir un acte d'établissement de créé au moment de la création d'une nouvelle école. M Debbabi se demande à quel moment on change un acte d'établissement. Dans la situation de l'école Marc Favreau, on pourrait réduire au minimum le nombre de classes par niveau, mais chaque niveau doit être couvert dans l'école.

Mme Joyce Healey demande une confirmation sur le nombre de classes dans un établissement et le déplacement des élèves vers d'autres classes. Mme Normandin explique que les enfants déplacés le sont soit par volontariat ou par proximité et que l'école doit assurer le transport scolaire.

Mme Mastromonaco explique que l'école Anne Hébert scolarise en priorité des élèves de Judith-Jasmin. Le nombre d'élèves de Judith Jasmin suffit à combler l'école Anne Hébert. Cette école n'accepte plus d'élèves d'autres écoles.

\*À 20 h 35, étant donné le départ et l'absence de plusieurs membres Mme Boldea propose la levée du conseil d'établissement. Mme Simoneau, seconde.

### 8. Prochaine rencontre prévue pour le 19 février 2014 à 18 h 30

### 9. Levée de la séance à 20 h 35

Les points suivants de la rencontre de décembre 2013 ont été reportés

- Service de garde
- Fondation

- Mot de la déléguée du comité de parents.
- Question sur les casiers des élèves apportée par Mme Brunelle

Les points suivants de la rencontre de janvier 2014 ont été reportés

- Règles de régie interne du CÉ
- Lettre parents sur la cour
- Spectacle de Noël
- Panier de Noël
- Défi ponctualité
- Nouveau site web
- Fondation
- Service de garde
- Semaine des enseignants

Mourad Debbabi  
Président du conseil d'établissement

Marie-Josée Normandin  
Directrice